

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2012

Présents : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRE, Adjoints, Mme BEGON et BESSET, DALLIERE, ISSARD, FOURNET-FAYARD, Mme DOURIS, BARGEON, Mme PERUFEL, PAYRARD, Mme GIRARD, MAILLY et LARQUETOUX.

Absent(s) : Mme DE OLIVEIRA et M. LEVIGNE
Mme DE OLIVEIRA a donné procuration à M. LARQUETOUX

Valérie BESSET est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé sans remarque à l'unanimité.

Stéphane BROSSARD, chargé de mission à la Communauté de Communes, présente ses fonctions au sein de l'Espace Jeunes. L'objectif est d'amener les jeunes à organiser eux-mêmes leurs loisirs. Il y a déjà un noyau de fidèles. Une participation ne sera demandée aux familles que lorsqu'il y aura des frais supplémentaires. Pour le moment le service est financé par la CAF.

S BROSSARD intervient également une fois par semaine au collège de la Durolle.

FINANCES

TARIFS COMMUNAUX POUR 2013

La commission des finances qui s'est réunie le 26 novembre 2012 propose des modifications à ces tarifs pour la salle des fêtes :

- Tarif unique pour "exposition de tableaux, photos... forfait 2 jours" et le forfait week-end,
- Modification du montant des chèques de caution : 160 € et 240 € au lieu de 140 € et 260 €. De cette manière, le chèque de 160 € correspond au prix du nettoyage et sera plus facilement retenu si la salle n'est pas rendue propre,
- Service de l'assainissement : passage de la taxe d'assainissement à 70 % du tarif du mètre cube, fixé par le Syndicat intercommunal d'assainissement.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs proposés.

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 - Virement de crédits

Cette proposition de délibération est annulée, car sans objet.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Cette faculté est ouverte par l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle se fait sur autorisation du conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire propose d'ouvrir d'ores et déjà des crédits aux opérations suivantes :

- 184 – travaux de bâtiments : 50 000 €,
- 196 – réseaux d'eaux pluviales : 50 000 €,
- Non affecté, chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 5 000 €,

soit un total de 105 000 €.

C'est une avance sur le budget, pour éviter de payer des intérêts moratoires si une facture importante doit être réglée avant le vote du budget.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits aux opérations précitées.

PERSONNEL

CRÉATION DE POSTES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer les postes suivants pour permettre l'avancement de grade des agents concernés :

- adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet : 1
- adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet : 1
- adjoint administratif principal de 2^e classe : 3
- ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet : 1

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Comme indiqué lors du dernier conseil, les malfaçons de la couverture de la salle omnisports sont traitées dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage.

Pour ce qui concerne la plâtrerie et le carrelage, une expertise judiciaire est nécessaire. La Commune doit prendre un avocat. C'est Maître DEVÈS, spécialiste en droit public qui va défendre la commune au tribunal administratif.

Annie PERUFEL demande dans quel délai le dossier passera au tribunal. Réponse : on ne le connaît pas encore.

Les frais de procédure seront pris en charge par l'assurance protection juridique.

À la demande de M BEGON de savoir s'il y a une franchise, il est répondu que non.

À l'unanimité, le conseil municipal donne délégation au Maire pour défendre les intérêts de la Commune en justice.

QUESTIONS DIVERSES

- **Élus** : La démission de Martine BEGON de ses fonctions d'adjointe est effective au 30 novembre 2012.
- **"Habiter autrement les centres-bourgs"** : MF GIRY, J ISSARD et Ch DELORME font un compte-rendu de l'atelier du 10 décembre : 3 groupes de participants ont travaillé sur :

- ✓ la vacance des logements : trouver des renseignements sur les propriétaires et leurs intentions ; que faire des dents creuses ; comment animer les vitrines vides (exemple : présentation des savoir-faire locaux...);
- ✓ la circulation et le stationnement : réfléchir à l'emprise des trottoirs et de la voirie, aux sens de circulation, aux rues piétonnes, au stationnement dans le centre-bourg et sur la place devant l'école, relier le centre-bourg et le haut du bourg ; vers Boulay réaménager le passage souterrain, casser la vitesse ; constat de la place importante donnée à la voiture ;
- ✓ identification et sélection de quatre défis :
 - l'habitat, la conservation des pas de porte,
 - le développement du commerce et de l'économie, le stationnement qui y est lié,
 - la mobilité et l'accessibilité : garder les cheminements et en créer, en direction du haut du village et du "pôle service public", des passages sous immeubles,
 - comment faire vivre le local rue de la Gare, en tant que lieu de réflexion actuel et ultérieur, qui pourra être transféré ailleurs plus tard.

Annie PERUFEL demande combien d'appartements sont vides.

J ISSARD répond que le décompte n'est pas fait, c'était une constatation *de visu*. Il déplore le manque de communication, la méconnaissance des problèmes de succession pour certains immeubles.

Le Maire souligne un nombre plus important de participants. Le projet n'est pas encore défini.

- **Syndicat du Bois de l'Aumône** : G SAINT-ANDRÉ expose le projet de tarification incitative, qui sera mise en place entre janvier 2015 et janvier 2016.

L'assiette n'est pas encore définie mais ce ne sera plus le foncier. Le calcul prendra en compte les volumes et le nombre de levées de chaque bac. Les bacs actuels seront pucés. Il y aura un ramassage par semaine des bacs verts, les bacs jaunes seront équipés plus tard. Les entreprises ne sont pas concernées (bacs bleus). Les logements collectifs seront taxés sur une autre base.

C'est une incitation à mieux remplir les poubelles.

Annie PERUFEL trouve que c'est discriminatoire car les personnes qui n'ont pas de jardin auront plus de déchets.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'ADEME apportera une subvention de 6,60 € par habitant.

Par ailleurs, le taux d'endettement du SBA passe de 8 % à 5,34 %.

- **Comité de bassin Loire-Bretagne** : Une consultation commence pour recueillir les observations sur les grands enjeux auxquels le SDAGE devra répondre pour améliorer l'état des eaux. www.prenons-soin-de-leau.fr
- Vœux le 4 janvier 2013

Fin de séance à 21 heures